



ASSEMBLEE GENERALE
06 mai 2014
COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le 06 mai, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : P. de CASTELLANE, F. LONGUET, E. de LAFORCADE, C. MARIE, J. DURET, R. PREVEL, J. PEPIN, D. LEDOUX, J.B. RAULT, D. MARIE, C. BOIS, G. PAISNEL, S. PAYSANT, A. FAUTRAT, O. BECK, J. DOYERE, F. GOURDET, J. TALBOT, G. GEYELIN, C. CAPT, D. MAIRESSE, B. MALHERBE, J. BESNARD, H. GUILLE, P. LE MIERE.

Absents excusés : M. PERAULT (procuration A. FAUTRAT), S. BELHAIRE (procuration G. GEYELIN), S. HARDY (procuration B. MALHERBE).

Secrétaire de séance : P. LE MIERE

Monsieur le Président ouvre la séance en indiquant que selon l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunal ou dans un autre lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres. Ce lieu doit être fixé par délibération. Monsieur le Président propose de tenir les assemblées générales communautaires à la mairie de Montmartin-sur-Mer.

Délibération n° 2014-05-45 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de tenir les assemblées générales communautaires dans la salle communale de la mairie de Montmartin-sur-Mer.

1 – Fixation des indemnités mensuelles de fonction pour le Président et les Vice-Présidents

Indemnité du Président :

Monsieur le Président demande à Monsieur Prével, 1^{er} Vice-Président, de présenter l'indemnité de Président et quitte la salle.

Monsieur Prével indique que l'enveloppe globale des indemnités de fonction s'élève à 5 331,55 € et que l'indemnité de fonction brute mensuelle de Président est fixée par référence à un pourcentage de l'indice brut 1015. Ce pourcentage est de 41,25. L'indemnité brute mensuelle peut donc atteindre 1 568,11 €, soit 1 403 € net. Monsieur Prével propose ce montant au vote de l'assemblée.

Monsieur Mairesse souhaite connaître le montant brut antérieur perçu par le Président.

Monsieur Prével indique qu'il était de 1 332,80 € brut.

Madame Pépin évoque le nombre de Vice-Présidents qui a augmenté et souhaite connaître le calcul antérieur.

Monsieur Prével indique que le nombre de Vice-Président était inférieur mais qu'il y avait des responsables de commissions qui percevaient des indemnités pour leurs déplacements et pour les réunions qu'ils organisaient.

Monsieur Mairesse fait remarquer que les nouveaux élus sont déjà tous maires ou adjoints et qu'à ce titre ils perçoivent une indemnité.

A l'issue de ce débat, Monsieur Prével propose de passer au vote.

Délibération n° 2014-05-46 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer le taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique à 41,25 % de l'indice 1015 pour l'indemnité du Président, soit à ce jour 1 568,11 € brut mensuel. L'indemnité de fonction sera payée mensuellement. Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

Indemnité des Vice-Présidents :

Les cinq Vice-Présidents quittent la salle.

Monsieur le Président indique que l'indemnité de fonction brute mensuelle de Vice-Président est fixée par référence à un pourcentage de l'indice brut 1015. Ce pourcentage est de 16,5. L'indemnité brute mensuelle peut donc atteindre 627,24 €, soit 561,38 € net. L'indemnité versée lors du dernier mandat était de 527,63 € brut.

Monsieur Mairesse s'étonne d'une telle augmentation en temps de crise.

Monsieur le Président propose ce montant au vote de l'assemblée.

Délibération n° 2014-05-47 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer le taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique à 16,5 % de l'indice 1015 pour l'indemnité des cinq Vice-Présidents, soit à ce jour 627,24 € brut mensuel. L'indemnité de fonction sera payée mensuellement. Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

2 – Election des membres du Bureau Communautaire

Lors de l'Assemblée Générale du 22 avril 2014, le nombre de membres du Bureau Communautaire a été fixé à 12 afin de représenter les 12 communes.

Délibération n° 2014-05-48 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit les délégués communautaires suivants afin de former le Bureau Communautaire :

Eric de LAFORCADE, Raymond PREVEL, Hervé GUILLE, Guy GEYELIN, Joël DOYERE, Jean-Benoît RAULT, Pierre de CASTELLANE, Jacqueline PEPIN, Dany LEDOUX, Gérard PAISNEL, Sophie PAYSANT, Bernard Malherbe.

3 – Délégations de l'organe délibérant au Président

Monsieur Besnard précise que les crédits doivent avoir été inscrits au budget avant toute décision du Président, notamment pour les contrats d'emprunt.

Délibération n° 2014-05-49 : Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de déléguer au Président les attributions suivantes pour la durée du mandat :

- Signer les contrats d'emprunt pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques : la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la possibilité de procéder à un différé d'amortissement, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
- De créer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget.
- De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires.

A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation.

4 – Délégations de l'organe délibérant au Bureau Communautaire

Délibération n° 2014-05-50 : Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de déléguer au bureau communautaire ses attributions à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances.
- De l'approbation du compte administratif.
- Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 (dépense obligatoire non inscrite au budget).
- Des dispositions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale.
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public.
- De la délégation de la gestion d'un service public.
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte des travaux du Bureau Communautaire et des attributions exercées par délégation.

5 – Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

La commission est composée du Président ou de son représentant et d'un nombre de membres égal à celui applicable à la commune la plus importante, soit 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Délibération n° 2014-05-51 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit les délégués suivants afin de constituer la Commission d'appel d'offres :

Délégués titulaires :

- Jacques DURET
- Michel PERAULT
- Bernard MALHERBE

Délégués suppléants :

- Jacqueline PEPIN
- Jean-Benoît RAULT
- Hervé GUILLE

Monsieur le Président est membre de droit de cette commission et nommera par arrêté Monsieur Raymond PREVEL en qualité de remplaçant du Président.

6 – Désignation de 6 membres appelés à siéger au Syndicat Mixte du Pays de Coutances

Les statuts du SMPC vont être envoyés à chaque délégué.

Délibération n° 2014-05-52 : Le vote s'effectue à bulletin secret.

Se présentent : Pascal LE MIERE, Gérard PAISNEL, Jacky BESNARD, Pierre de CASTELLANE, Aurélie FAUTRAT, Jacques DURET, Eric de LAFORCADE, Joël DOYERE, Jean-Benoît RAULT.

Sont élus, à la majorité des voix :

- Eric de LAFORCADE (25 voix)
- Joël DOYERE (25 voix)
- Jacky BESNARD (21 voix)
- Jean-Benoît RAULT (17 voix)
- Aurélie FAUTRAT (16 voix)
- Gérard PAISNEL (16 voix)

7 – Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour le comité de programmation LEADER (SMPC)

Délibération n° 2014-05-53 : le Conseil Communautaire, à la majorité, nomme Monsieur Pascal LE MIERE titulaire et Monsieur Gérard PAISNEL suppléant.

8 – Fixation du nombre de membres appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale – Election des membres

Délibération n° 2014-05-54 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de nommer, outre le Président, 12 délégués afin de siéger au CIAS :

Pierre de CASTELLANE, Camille MARIE, Jacques DURET, Jacqueline PEPIN, Dany LEDOUX, Charline BOIS, Danielle VILLETTE, Sophie PAYSANT, Françoise GOURDET, Cécile CAPT, Bernard MALHERBE, Pascal LE MIERE.

12 membres seront nommés par le Président : Madame Nathalie HOUDUSSE propose sa candidature pour être membre nommé. La candidature est acceptée par Monsieur le Président.

Madame Nathalie HOUDUSSE est également nommée référente pour la banque alimentaire.

9 – Désignation de deux élus par commune membre qui seront appelés à siéger au Syndicat Mixte de la Perrelle

Délibération n° 2014-05-55 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme les élus suivants :

Annoville : Pierre de CASTELLANE, Frédéric LONGUET

Contrières : Eric de LAFORCADE, Camille MARIE

Hauteville/Mer : Jacques DURET, Raymond PREVEL

Hérenquerville : Jacqueline PEPIN, Marc PAISNEL

Hyenville : Dany LEDOUX, Michelle GUIBLE

Lingreville : Jean-Benoît RAULT, Daniel MARIE

Montchaton : Gérard PAISNEL, Gilbert DANIEL

Montmartin/Mer : Michel PERAULT, Yves BURNOUF

Orval : Joëlle TALBOT, Joël DOYERE

Quettrevill/Sienne : Sébastien BELHAIRE, Pascal OUN

Regnéville/Mer : Sylvain HARDY, Jacky BESNARD

Trelly : Hervé GUILLE, Pascal LE MIERE

10 – Désignation de quatre délégués titulaires et de quatre délégués suppléants afin de siéger au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne

Délibération n° 2014-05-56 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme les élus suivants :

Délégués titulaires : Hervé GUILLE, Sylvain HARDY, Guy GEYELIN, Gérard PAISNEL

Délégués suppléants : Joël DOYERE, Dany LEDOUX, Jacqueline PEPIN, Camille MARIE

11 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin de siéger au Syndicat Départemental de l'Eau

Délibération n° 2014-05-57 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Hervé GUILLE, titulaire et Gérard PAISNEL, suppléant.

12 – Désignation de deux représentants pour siéger au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Montpinchon

Délibération n° 2014-05-58 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Georges LETASSEY et Daniel HEURTAUX pour siéger au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Montpinchon.

13 - Désignation de deux représentants pour siéger au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Cérences

Délibération n° 2014-05-59 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Hervé GUILLE et Pascal LE MIERE pour siéger au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Cérences.

14 – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant afin de siéger au Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche

Délibération n° 2014-05-60 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Frédéric LONGUET, titulaire et Jacques DURET, suppléant.

15 – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant afin de siéger au Syndicat Mixte Manche Numérique pour la compétence « aménagement numérique du territoire ». L'un des deux devra aussi siéger à ce syndicat pour la compétence « informatique de gestion »

Délibération n° 2014-05-61 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Jacky BESNARD, titulaire et Raymond PREVEL, suppléant pour la compétence « aménagement numérique du territoire ». Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Raymond PREVEL pour la compétence « informatique de gestion ».

16 – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant afin de siéger à Centre Manche Initiative

Délibération n° 2014-05-62 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Joël DOYERE, titulaire et Daniel MARIE, suppléant.

17 – Désignation d'un représentant afin de siéger au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Manche

Délibération n° 2014-05-63 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Pierre de CASTELLANE afin de siéger au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Manche.

18 – Désignation d'un représentant afin de siéger au comité de pilotage Natura 2000

Délibération n° 2014-05-64 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Dominique MAIRESSE afin de siéger au comité de pilotage Natura 2000.

19 – Désignation d'un représentant afin de siéger au comité local consultatif du SDIS

Deux délégués communautaires se présentent : Dominique MAIRESSE et Guy GEYELIN.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Dominique Mairesse obtient 16 voix, Guy GEYELIN 11 voix, un vote blanc.

Délibération n° 2014-05-65 : le Conseil Communautaire, à la majorité, nomme Dominique MAIRESSE afin de siéger au comité local consultatif du SDIS.

20 – Désignation de trois délégués afin de siéger au conseil d'administration de l'Office de Tourisme

Délibération n° 2014-05-66 : Le Président est membre de droit du Conseil d'Administration.

Se présentent : Raymond PREVEL, Pierre de CASTELLANE, Guy GEYELIN et Dany LEDOUX.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, nomme :

- Dany LEDOUX (26 voix)
- Raymond PREVEL (23 voix)
- Guy GEYELIN (19 voix)

21 – Désignation de trois délégués afin de siéger au conseil d'administration du Cinéma de la Plage

Délibération n° 2014-05-67 : Le Président est membre de droit du Conseil d'Administration.

le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Jacques DURET, Camille MARIE et Dominique MAIRESSE afin de siéger au conseil d'administration du Cinéma de la Plage.

22 Désignation de six délégués afin de siéger au comité de jumelage Montmartin-Jersey

Monsieur le Président indique que le prochain conseil d'administration du jumelage se tiendra le 13 juin.

Délibération n° 2014-05-68 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Eric de LAFORCADE, Pascal LE MIERE, Olivier BECK, Camille MARIE, Raymond PREVEL et Dany LEDOUX afin de siéger au comité de jumelage Montmartin-Jersey.

23 – Désignation d'un représentant afin de siéger au conseil d'administration du collège

Délibération n° 2014-05-69 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Guy GEYELIN pour siéger au conseil d'administration du collège.

24 – Désignation d'un représentant afin de siéger à la mission locale

Délibération n° 2014-05-70 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Jacqueline PEPIN pour siéger à la mission locale.

25 – Désignation d'un représentant (en remplacement du Président) pour siéger à Pays d'Art et d'Histoire

Délibération n° 2014-05-71 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Raymond PREVEL.

26 – Nomination de délégués pour suivre le dossier PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations)

Délibération n° 2014-05-72 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Eric de LAFORCADE, Jacques DURET, Michel PERAULT, Dominique MAIRESSE, Sylvain HARDY, Jean-Benoît RAULT, Hervé GUILLE, Sébastien BELHAIRE et Olivier BECK afin de suivre le dossier PAPI.

27 - Divers

Délibération n° 2014-05-73 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Françoise GOURDET afin de siéger au CLIC du Coutançais (Centre Local d'Information et de Coordination).

Prochaine Assemblée Générale communautaire : mercredi 04 juin 2014 à 20h.

Fin de séance : 22h15.